



FONDS DE DOTATION

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

3ème exercice : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

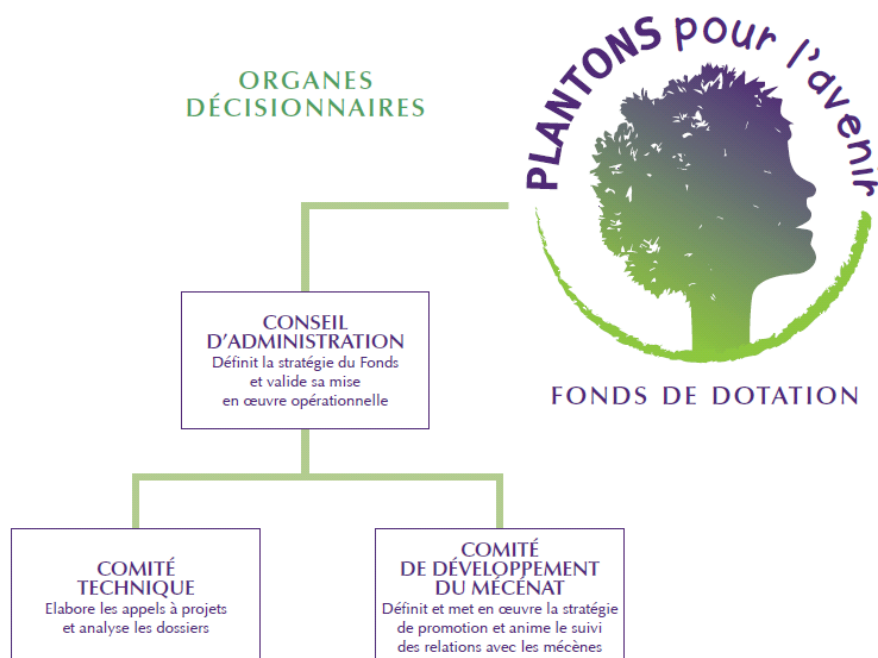
1. Préambule :

Le Fonds de dotation PLANTONS POUR L'AVENIR a pour objet de soutenir et de conduire, directement ou indirectement, toute mission d'intérêt général concourant à la défense de l'environnement naturel (protection de l'air, de l'eau, des sols, de la faune et de la flore...), intervenant en particulier par le reboisement dans le cadre d'une gestion durable. Sa création a été publiée au Journal Officiel le 20 septembre 2014.

Le troisième exercice du Fonds, correspond à l'année civile 2017. Il débute au 1^{er} janvier 2017 et se termine au 31 décembre 2017.

2. Fonctionnement interne du fonds

2.1. Conseil d'Administration



Le Fonds de dotation est administré par un Conseil d'administration, comprenant au minimum cinq membres, dont obligatoirement le fondateur du Fonds de dotation, membre de droit du Conseil d'Administration, et au maximum neuf membres.

Sa composition au 31 décembre 2017 est la suivante :

- Alliance Forêts Bois, représentée par son Président, M. Henri de CERVAL, Fondateur et Président
- GCF, représenté par son Président, Monsieur Cyril le PICARD, Vice Président
- Monsieur Philippe FLAMANT, Secrétaire
- Monsieur Gabriel CHAZALLON, Trésorier
- Monsieur Serge BOUTEILLER, Administrateur
- Madame Madeleine de TORRES, Administratrice
- Monsieur Sylvestre COUDERT, Administrateur représentant les Experts Forestiers de France

Le Conseil d'Administration s'est réuni à quatre reprises durant l'exercice :

- ✓ Le 3 février 2017, avec l'ordre du jour suivant :
 1. Approbation du Procès Verbal du Conseil d'Administration du 13 octobre 2016
 2. Bilan des actions menées en 2016
 3. Programme Planter : Sélection des dossiers dans le cadre du quatrième appel à projets national et lancement du cinquième appel à projets
 4. Plan d'actions 2017
 5. Questions diverses

- ✓ Le 7 avril 2017, avec l'ordre du jour suivant :
 1. Approbation du Procès Verbal du Conseil d'Administration du 3 février 2017
 2. Adoption du rapport d'activités et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016
 3. Point sur les actions 2017
 4. Questions diverses

- ✓ Le 26 juillet 2017, avec l'ordre du jour suivant :
 1. Approbation du Procès Verbal du Conseil d'Administration du 7 avril 2017
 2. Programme Planter : Sélection des dossiers dans le cadre du cinquième appel à projets national et du 2nd appel à projet territorial et lancement d'un sixième appel à projets national
 3. Point sur les actions 2017
 4. Questions diverses

- ✓ Le 15 décembre 2017, avec l'ordre du jour suivant :
 1. Approbation du Procès Verbal du Conseil d'Administration du 26 juillet 2017
 2. Programme Planter : Sélection des dossiers dans le cadre du 6ème appel à projets national et Ouverture d'un 7ème appel à projets national
 3. Programmes Sensibiliser et former & Innover : suivi des projets
 4. Gestion et développement du fonds Questions diverses

2.2. Comité Consultatif

Comme le prévoient les Statuts, lorsque la dotation dépassera un million d'euros, il sera institué un Comité Consultatif auprès du Conseil d'Administration, composé de personnalités qualifiées extérieures nommées par le Conseil d'Administration. La dotation étant inférieure, ce Comité n'a pas été mis en place et aucune réunion n'a donc eu lieu au cours de l'exercice.

2.3. Comité Technique

Dans le cadre du Programme Planter et en particulier des appels à projets nationaux, un Comité Technique, nommé par le Conseil d'Administration, a été créé. Il est en charge :

- du lancement des appels à projets ;
- de l'élaboration du cahier des charges, du dossier de demande d'aide et du contrat type ;
- de l'analyse et de la sélection des dossiers pour présentation au Conseil d'Administration.

Il est composé, à minima, des personnes suivantes :

- le Président, ou son représentant, membre du Conseil d'Administration ;
- deux personnes qualifiées, dont le FCBA ;
- un responsable opérationnel, coordinateur du comité.

Le Comité Technique s'est réuni les 23 janvier, 18 juillet et 7 décembre 2017, en particulier afin d'étudier les dossiers déposés dans le cadre des 4 appels à projets clôturés au cours de l'exercice : appels à projets nationaux 4, 5 et 6 et appel à projets territorial 2.

2.4. Comité de Développement du Mécénat

Le Comité de Développement du Mécénat, nommé également par le Conseil d'Administration, est en charge de la stratégie de promotion du fonds auprès de potentiels mécènes et du suivi des relations avec les mécènes du fonds. Il assure la cohérence des démarches et des outils et informe régulièrement le Conseil d'Administration des actions en cours.

Il est composé, à minima, des personnes suivantes :

- le Président, ou son représentant, membre du Conseil d'Administration ;
- le Vice Président, ou son représentant ;
- une ou deux personnes qualifiées ;
- un responsable opérationnel, coordinateur du comité.

Le Comité de Développement du Mécénat s'est réuni et a échangé régulièrement tout au long de l'exercice, et en particulier à l'occasion du Comité des Mécènes du 24 octobre, dans le cadre de ses missions.

3. Rapports du Fonds avec les tiers

3.1. Les actions de communication

Durant l'année 2017, de nombreuses actions de communication ont été organisées pour promouvoir et développer la structure, auprès des entreprises, du grand public, de l'administration et de la presse. A souligner en particulier :

- L'organisation dans le cadre de la **Journée Internationale des Forêts**, le 21 mars, d'une opération de plantation avec Nestlé et la coopérative Nord Seine Forêt ;
- L'organisation de 3 autres **Journées dédiées** pour nos mécènes : avec le Crédit Agricole Centre Ouest, GDM Pellets, Alliance Forêts Bois et Unisylva à Moissannes (87), le 19 mai ; avec DRT, Smurfit, Thébault et Alliance Forêts Bois à Léon (40), le 12 octobre ; avec le Crédit Agricole Franche-Comté et Forêt & Bois de l'Est à Luxeuil Les Bains (70), le 27 octobre ;
- La présence du Fonds sur les salons suivants : **Salon du Bois Energie** (Limoges, 30 mars), **Sommet du Bois** (Clermont Ferrand, 29 juin), **Woodrise** (Bordeaux, du 12 au 15 septembre) et **Colloque Biomasse du SER** (Paris, 26 septembre) ;
- L'organisation d'un **Comité des mécènes**, le 24 octobre 2017, dans les nouveaux bureaux Bordelais de DRT, destiné à présenter à nos mécènes l'ensemble des actions menées en une année grâce à leurs dons, ainsi que la stratégie de développement du fonds autour des 3 programmes d'actions. Ce moment fort dans la vie du fonds fut l'occasion d'accueillir les nouveaux mécènes présents (22 nouveaux mécènes en 1 an), et d'appeler à conforter le développement du fonds : en insufflant une dynamique d'entraînement, par les mécènes eux-mêmes ; en rassemblant l'ensemble de la filière forêt-bois autour de ce projet unique ; en communiquant sur nos réalisations et en mettant en valeur les engagements de nos mécènes dans le cadre de leur responsabilité sociétale et environnementale, en particulier au travers du nouveau kit de communication présenté ;
- Le lancement d'un nouveau site web, sur lequel toutes les actions décrites dans ce rapport sont relayées ;
- L'organisation de la **Soirée de présentation annuelle**, destinée à promouvoir le fonds auprès d'entreprises prospects, grâce à une présentation des actions développées et au témoignage d'entreprises déjà mécènes, le 11 novembre au siège de SMURFIT KAPPA France à Saint Mandé : les participants ont

pu apprécier combien l'innovation et le développement durable étaient au cœur des métiers de l'emballage et combien la filière papier-carton illustre parfaitement l'économie circulaire. Tous nos témoins ont rappelé leur volonté de partager leur engagement avec leurs fournisseurs et leurs clients ;

- L'envoi de **communiqués de presse** à la presse locale et nationale, avec des échos positifs.
- La présentation d'un **kit de communication** à nos mécènes afin qu'ils puissent relayer leur engagement sur différents supports (site web, signature mail, affiches salons...), un kit construit pour et avec nos mécènes, qui participent largement à son amélioration (cf. kit en Annexe 1);
- L'envoi de 2 **lettres d'informations** à plus de 300 mécènes et prospects (cf. lettres 2017 en Annexe 2)

3.2. Les partenaires du Fonds

Le partenaire principal du Fonds de dotation est son fondateur, Alliance Forêts Bois, qui assure la gestion courante et la coordination des actions menées par le fonds.

Le Groupe Coopération Forestière et les coopératives qui le composent se sont également engagés à contribuer à la recherche de mécènes, en particulier via la mise à disposition de locaux, le mécénat de compétences, la diffusion d'information au sein de leurs réseaux...

A noter par ailleurs la participation du FCBA en tant qu'expert au sein du Comité Technique du Fonds.

3.3. Les actions de prospection de donateurs menées par le Fonds

De nombreuses actions de prospection de donateurs ont été menées depuis la création du Fonds et tout au long de l'exercice, au travers de mailings, d'évènements de promotion, de phoning et de rencontres « B to B » auprès de plus de 70 entreprises.

A souligner en particulier :

- la participation du Fonds à de nombreuses réunions, salons, évènements ;
- l'envoi de mailings à de multiples entreprises prospects ;
- l'organisation d'un évènement dédié de présentation du Fonds à destination d'entreprises prospects, à Saint Mandé en novembre 2017 ;
- de nombreuses rencontres « B to B » avec des dirigeants et responsables QSE / RSE / Communication d'entreprises.

4. Liste des actions d'intérêt général financées par le Fonds et indication de leurs montants

Au cours de l'exercice, le fonds a financé :

- Dans le cadre de son programme PLANTER :
 - o 19 projets dans le cadre de l'appel à projets national n°4 qui représentent un montant engagé de 214 k€,
 - o 18 projets dans le cadre de l'appel national n°5 qui représentent un montant engagé de 194 k€,
 - o 3 projets dans le cadre de l'appel à projets territorial n°2 qui représentent un montant engagé de 31 k€,
 - o 19 projets dans le cadre de l'appel à projet national n°6 qui représentent un montant engagé de 215 k€.

Tels que listés en Annexe 3 (dossiers sélectionnés par le Conseil d'Administration, pour octroi d'une avance remboursable à taux zéro). Ils représentent un montant total engagé de 654 k€.

5. Liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions du Fonds de dotation

Au cours de l'exercice, ont été bénéficiaires de redistributions du fonds :

- Dans le cadre du Programme « SENSIBILISER ET FORMER » : L'association TERAGIR (ex OFEEE) pour 10 000 €, dans le cadre d'une convention de partenariat pour la Journée Internationale des Forêts ;
- Dans le cadre de son programme « SENSIBILISER - FORMER » : le Fonds a accordée une subvention sous forme de don en nature de 10 000 plants pour une valeur de 2 723 € à l'Association « Un enfant peut sauver un arbre », pour son opération de plantation sur la commune de Léon, le 12 octobre.

Au cours de l'exercice, le Fonds a par ailleurs réservé, dans le cadre de son programme PLANTER :

- Une enveloppe de 12 750 € pour le Projet territorial « FA3R » : Fonds d'Aide à la Reconstitution de la Ressource Résineuse dans le massif vosgien, en collaboration avec les partenaires du FA3R, pour lequel des conventions spécifiques ont été signées avec les entreprises mécènes.
- Une enveloppe de 12 600 € pour le Projet « Philippe Porte » : un appel à dons spécifique a été lancé auprès de particuliers et d'entreprises, en hommage à un forestier décédé. Les dons récoltés seront affectés à un projet de plantations dédié, qui reste à définir plus précisément (contact en cours avec l'association Madinati Larrache – Chambre d'Agriculture de Larrache).

6. Compte d'emploi des ressources

Au cours de l'exercice, le Fonds a fait appel à la générosité du public au travers de différents moyens : site internet, diffusion du dépliant avec bulletin de soutien, présences sur des salons. L'arrêté de la Préfecture, portant autorisation, est joint au présent rapport en Annexe 4. Le compte d'emploi des ressources est présenté ci-après :

Emplois	N	N-1	Ressources	N	N-1
Frais de recherche et gestion de fonds	85 291 €	47 814 €	Dons des particuliers	20 066 €	6 385 €
Frais de fonctionnement	11 089 €	35 427 €	Dons des entreprises	582 331 €	439 918 €
Fonds statutaires	57 705 €	44 630 €	Autres produits	1 306 €	0 €
Dotations aux fonds dédiés	724 550 €	386 473 €	Reprise de fonds dédiés	17 690 €	9 530 €
Ressources restant à affecter	16 178 €	73 415 €	Report des ressources non affectées non utilisées des années antérieures	273 420 €	131 926 €
TOTAL	894 813 €	587 759 €	TOTAL	894 813 €	587 759 €

Au cours de l'exercice, s'ajoutent à ces dons en numéraire, 68 465 € de dons en compétence et en nature, soit un **total de 670 862 € de dons perçus sur l'exercice 2017**.

Les frais de gestion et de fonctionnement du fonds s'élèvent en 2017 à 101 844 €, soit 12.4% des ressources totales (hors dons en nature et en compétence).



7. Liste des libéralités reçues

Le fonds a perçu en numéraire 89 dons, dont 46 d'entreprises et 75 de particuliers, au cours de l'exercice, pour un montant total de 602 397 €. Sont précisés en Annexe 5 les montants, modes de paiement, noms et qualités des donateurs, ainsi que la date de chaque don et son affectation.

Le fonds a également bénéficié de mécénats en nature et en compétences :

- Mécénat en nature : de l'entreprise Laplante, qui a fourni gratuitement des plaquettes et dépliant de communication, pour un montant de 1 085 €.
- Mécénat en compétences : d'Alliance Forêts Bois, sur des actions de coordination et de promotion du fonds dans le cadre d'une convention dédiée, pour un montant de 49 980 € et de S-Digit, société d'informatique, pour la conception d'un logiciel de gestion dédié, pour un montant de 17 400 €.

8. Bilan et Compte de résultats

Le bilan et le compte de résultats du fonds sont joints au présent rapport en Annexe 6.